



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS

Au 1^{er} janvier 2026

 CAISSE
D'EPARGNE
Loire-Centre

— |

| — |

— |

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/01/2026.

Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Vous pouvez également vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de service ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr/loire-centre***

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes (à la date d'impression de cette brochure), s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur (20 % à la date d'impression de cette brochure).

Pour les termes qui font l'objet de cet icône «  » il s'agit d'un tarif réglementé, conformément à la loi.

* Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

SOMMAIRE



1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA



Artisan/Commerçant -	
Libre Convergence	6
Profession Libérale - Labelis.....	6
Viticulteur/agriculteur - Vitisil.....	6
Franchisé - Franchise & Vous	7
Coût unitaire par carte supplémentaire dans le forfait.....	7
Freelance - micro-entrepreneur	7
SCI (Société Civile Immobilière)	7
Auto-Entrepreneur	8
Syndic de copropriété	8
Services bancaires de base.....	8

2 LE COMPTE COURANT



La vie du compte.....	9
Alertecureuil Pro	9
Les frais et commissions de mouvement.....	9
Les autres frais et services	9
Les dates de valeur.....	10
Les oppositions	10

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



La commission d'intervention	11
Les incidents liés aux chèques	11
Les incidents liés aux prélèvements et effets.....	12
Les opérations particulières.....	12

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces	13
Les chèques	14
Les cartes de paiement.....	14
Les virements	15
Les prélèvements.....	16
Les effets de commerce.....	18

5 LES ASSURANCES



Les assurances	19
----------------------	----

6 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil Internet Pro/CE net Comptes	20
Service Gestion de Factures	20
Alertecureuil Pro	22
Sécurisation des opérations en ligne (SOL)	22

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

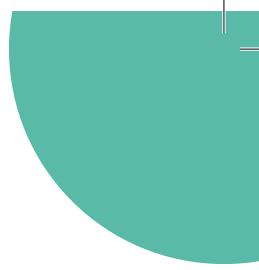


CE net remises.....	23
CE net EDI (EBICS)	23
PulCEo	23
PulCEo Connect.....	24
SWIFTNet.....	24
Autres prestations	24

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



La monétique	25
Les terminaux de paiement électronique (TPE)	25
Tap to Pay	25
Le paiement pour la location de biens et services (PLBS).....	26
HeoH	26
Planet DCC	26
CE Boost Pay BUSINESS.....	26
ONEY Proxi.....	26
E-commerce.....	27
Smile&Pay	28



9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



Jedeclare.com.....	29
Avance et gestion du tiers-payant.....	29
iPaidThat	29

10 FINANCEMENT



Financement bancaire court terme.....	30
Financement des investissements.....	31
Assurance des emprunteurs	33
Cautions et garanties	33
DEV'IMMO	33

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



L'ingénierie sociale.....	34
---------------------------	----

12 PLACEMENTS FINANCIERS



Ouverture/clôture frais de gestion	35
Les placements financiers	35
Les transferts de compte-titres ordinaire	35
Les autres opérations.....	37
Les autres services	37
Les parts sociales	37
Les autres tarifs.....	37

13 LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION



Le compte excédent professionnels	38
Déduction Épargne de Précaution (DEP).....	38

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Les virements internationaux	39
Les opérations d'encaissement	39
Achat/vente de billets de banque étrangers (devises)	39

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Lexique des termes utilisés.....	40
----------------------------------	----

16 LES NUMÉROS UTILES



Centre de relation clientèle	43
Carte bancaire.....	43
Monétique commerçants.....	43
Assurances	43
Nos partenaires.....	44

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUTRE UN LITIGE



Exprimer une réclamation.....	45
Votre recours en médiation.....	46

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA



DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel, par exemple : chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements⁽²⁾⁽³⁾, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

> ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	27,85 €/mois	32,30 €/mois	-
Débit différé	27,85 €/mois	32,30 €/mois	37,80 €/mois
Sans carte		24,35 €/mois	

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 29,00€/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI + 42,00€/mois

> PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	27,50 €/mois	31,80 €/mois	-
Débit différé	27,50 €/mois	31,80 €/mois	37,20 €/mois
Sans carte		23,95 €/mois	

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 29,00€/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI + 42,00€/mois

> VITICULTEUR/AGRICULTEUR - VITILIS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION VITILIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business
Débit immédiat	27,29 €/mois	31,71 €/mois
Débit différé	27,29 €/mois	31,71 €/mois
Sans carte		23,86 €/mois

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises + 29,00€/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI + 42,00€/mois

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

> FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FRANCHISE & VOUS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	27,70 €/mois	32,10 €/mois	37,55 €/mois
Débit différé	27,70 €/mois	32,10 €/mois	37,55 €/mois
Sans carte		24,20 €/mois	

- Avec l'option abonnement au service CE net Remises+ 29,00€/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI+ 42,00€/mois

> COÛT UNITAIRE PAR CARTE SUPPLÉMENTAIRE DANS LE FORFAIT

	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Libre convergence	3,50 €/mois	7,95 €/mois	13,45 €/mois
Labelis	3,55 €/mois	7,85 €/mois	13,25 €/mois
Vitilis	3,43 €/mois	7,85 €/mois	-
Franchise & Vous	3,50 €/mois	7,90 €/mois	13,35 €/mois

> FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION : La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur

Conçue pour les micro-entrepreneurs, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽³⁾, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 €	13,90 €	19,90 €
Débit différé	-	-	-

> SCI PRO (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

- Forfait⁽⁴⁾ 9,50 €/mois

(1) Type de carte Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

(4) Le forfait n'intègre pas de carte de paiement, pour toute souscription se référer au paragraphe "Les cartes de paiement" du chapitre 4 "Les opérations de paiement" de cette brochure.

1

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

> AUTO-ENTREPRENEUR (FAE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR

■ Forfait ⁽¹⁾	8,80 €/mois
--------------------------------	-------------

BON À SAVOIR

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les formules Initial, Confort ou Optimal.

Et toujours, un conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

> SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

■ Frais de création et ouverture de compte courant	80,00 €
■ Offre Syndic	26,25 €/trimestre

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

■ Services bancaires de base	Gratuit
- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte	
- Un changement d'adresse par an	
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB)	
- La domiciliation de virements bancaires SEPA	
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	
- La réalisation des opérations de caisse	
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires	
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte	
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA ⁽²⁾ , ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte	
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise	
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services	

(1) Le forfait n'intègre pas de carte de paiement, pour toute souscription se référer au paragraphe "Les cartes de paiement" du chapitre 4 "Les opérations de paiement" de cette brochure.

(2) Hors virement instantané.

2 LE COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire).



> LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité ⁽¹⁾ (frais par mois)	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Bi-mensuelle	8,00 €	3,40 €
Décadaire	12,50 €	5,65 €
Hebdomadaire	14,00 €	6,40 €
Journalière	58,50 €	26,65 €

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence **2,25 €/relevé**
- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) **Gratuit**

> ALERTECUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS) **5,55 €**
- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par e-mail
 - Forfait mensuel (nombre illimité d'e-mails) **5,55 €**

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte (hors offre groupée de services)⁽¹⁾ **59,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable **de 40,70 à 182,55 €/an⁽²⁾**
- Commission de mouvement **0,143 %/trimestre**
 - Minimum de perception **9,00 €/trimestre**

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) **20,80 € TVA**
- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) **Gratuit**

(1) Facturation trimestrielle.

(2) Montant déterminé selon le statut et le chiffre d'affaires du client.

2 LE COMPTE COURANT

■ Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes	158,08 €	TVA
■ Compte Française des Jeux.....	Gratuit	
■ Compte PMU (Paris Mutuel Urbain).....	Gratuit	
■ Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé).....	29,20 €	
■ Frais de recherche de document(s) complexe	À partir de 20,00 €	
■ Frais de location de coffre-fort (selon contenance)	A partir de 75,00 €/an	TVA
- Coffre A.....	78,00 €/an	
- Coffre B.....	114,40 €/an	
- Coffre C.....	150,80 €/an	
- Coffre D.....	161,20 €/an	
- Coffre E.....	171,60 €/an	
- Coffre F.....	208,00 €/an	
■ Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs).....	Frais réels par ouverture	

➤ LES DATES DE VALEUR

■ Chèque émis	J ⁽¹⁾ (jour ouvré) ⁽²⁾
■ Remise de chèque(s) compensable en France	
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).	
- Date de valeur	J + 1 jour ouvré ⁽¹⁾⁽²⁾
- Délai d'encaissement.....	Jusqu'à J + 15 jours ouvrés ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾
■ Virement reçu	J ⁽¹⁾
■ Virement émis.....	J ⁽¹⁾
■ Prélèvement reçu	J ⁽¹⁾
■ Prélèvement émis.....	J ⁽¹⁾
■ Versement d'espèces, dépôt au guichet	J ⁽¹⁾
■ Retrait d'espèces.....	J ⁽¹⁾
■ Paiement par carte bancaire ou chèque	J ⁽¹⁾
■ Domiciliation d'effet	J ⁽¹⁾
■ Opération monétique accepteur.....	JR ⁽⁴⁾
■ Remise d'effet commercial	
- à l'encaissement si remise \geq 8 jours ouvrés avant l'échéance	date d'échéance (jour ouvré) ⁽²⁾ + 4 jours calendaires ⁽⁵⁾
- à l'encaissement si remise < 8 jours ouvrés avant l'échéance	J ⁽¹⁾ + délai interbancaire + 4 jours calendaires ⁽⁵⁾
■ Remise d'effet à l'escampte	J ⁽¹⁾ + 1 jour calendaire ⁽⁵⁾

➤ LES OPPOSITIONS

■ Frais de lettre d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	27,00 €
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire.....	141,00 €
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
■ Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur	16,15 €/formule
■ Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur	28,20 €

(1) J = jour de comptabilisation.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(3) Sauf exception prévue à l'art. 6.3.2 des conditions générales de la convention de compte.

(4) JR : jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires.

(5) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

■ Frais par opération	9,60 €/opération (plafond 48,00 €/jour)
-----------------------------	--

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour) ⁽¹⁾	9,50 €⁽²⁾
■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant 9,50	
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)	
- Frais de dossier	
- Les frais de rejet de chèque	
- Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire	
- Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction	
- Déclaration Banque de France	
- Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire	
- Délivrance d'un certificat de non-paiement	
- Blocage de provision	
- Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire	
- pour un chèque < ou égal à 50,00 €	20,40 €⁽³⁾
- pour un chèque > à 50,00 €	40,40 €⁽³⁾
(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)	
■ Frais de lettre d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction	12,50 €
■ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques.....	25,00 €

(1) La commission d'intervention (voir définition en haut de cette page) est facturée séparément

(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention (somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier). En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

■ Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour).....	Gratuit
■ Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télérèglement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant ⁽¹⁾ 	
- les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision	
- les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement	
- et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément	
- Prélèvement inférieur à 20,00 €.....	Montant de l'opération
- Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €.....	10,40 €/rejet ⁽²⁾
(dans la limite d'un plafond journalier de 40,00 €)	
■ Rejet d'un effet pour défaut de provision ⁽³⁾	19,50 €

SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

■ Forfait de frais par prélèvement SEPA revenu impayé	
- Inférieur à 20,00 €	Montant de l'opération
- Supérieur à 20,00 €	10,40 €/rejet

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

■ Frais de lettre de relance en cas de non remise de documents comptables	9,90 €
■ Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé	12,50 €
■ Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé envoi en recommandé.....	25,85 €
■ Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire).....	128,00 € TVA
■ Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 88,00 € ⁽⁴⁾

(1) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 11).

(3) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DAB*)

- Au DAB* dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Au DAB* dans un autre établissement
 - Avec une carte Visa Business
 - Jusqu'à 6 retraits dans le mois **Gratuit**
 - À partir du 7^{ème} retrait par mois **1,14 €/opération**
 - Avec une carte Visa Gold Business ou Platinum Business **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES⁽¹⁾

	DAB*	Guichet
Commission fixe par acte	3,30 €	6,25 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90 %	2,90 %

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Service dépôt Sécurexpress⁽²⁾ toutes options
 - Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle⁽³⁾ avec assurance⁽⁴⁾⁽⁵⁾
 - recette - dépôt **19,97 €/an**
 - Service Sécurexpress coupe file **33,49 €/an**
 - Cotisation carte de dépôt Sécurexpress **8,42 €/an**
 - Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication **8,42 €/an**
 - Traitement des écarts de comptage **17,26 €/remise**
 - Gestion monnaie métallique **Nous consulter**
 - Remise d'espèces «grands remettants»⁽³⁾ au guichet ou au DAB* de la Caisse d'Epargne **Sur devis**
 - Prestations particulières **Nous consulter**
 - Frais de contestation **17,26 €**

REMISE D'ESPÈCES HORS AGENCE

- Service de ramassage des fonds **Sur devis**

Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

* Distributeur Automatique de Billets.

(1) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur (voir chapitre 14 : Les opérations internationales).

(2) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Grand remettant : client déposant plus de 100 000 €/an.

(4) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

(5) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES CHÈQUES

■ Délivrance de chéquier en agence	Gratuit
■ Frais de renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
■ Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière)	Gratuit
■ Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	14,55 €
■ Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois suivant la mise à disposition	7,80 €/destruction
■ Frais d'envoi de chéquier :	
- Envoi par courrier simple	Gratuit
- Envoi par recommandé avec A/R (ajustable selon frais postaux)	8,15 €/envoi
■ Frais d'envoi de carnet/bordereau de remise de chèques :	
- Envoi par courrier simple	2,29 €/envoi
- Envoi par recommandé avec A/R (ajustable selon frais postaux)	8,42 €/envoi

CHÈQUES REMIS

■ Remise de chèque(s) compensable en France	Gratuit
Date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	
■ Télécollecte images chèques	Nous consulter

> LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Carte Visa Electron ⁽²⁾ ou Visa Business à contrôle de solde quasi-systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	Gratuit Souscription dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	59,80 €/an	152,30 €/an	-
Débit différé	-	59,80 €/an	152,30 €/an	254,20 €/an

■ Carte Visa Corporate (abonnement)	25,00 €/mois
- Cotisation mensuelle Carte Visa Corporate	60,00 €/an
- Cotisation mensuelle Carte Visa Gold Corporate	156,00 €/an
- Options :	
. Imputation des opérations en surdifféré (30 + 15 jours)	1,00 €/mois/acte
. Imputation des opérations en surdifféré (30 + 30 jours)	1,60 €/mois/acte
. Imputation des opérations en surdifféré (30 + 45 jours)	2,20 €/mois/acte
. Imputation des opérations en surdifféré (30 + 55 jours)	2,80 €/mois/acte
. Absence de solidarité de l'entreprise	150,00 €/an
- Services à l'acte	Nous consulter
■ Service e-carte bleue	13,44 €/an

Visa Europe Limited, société de droit anglais, dont le siège social est situé 1 Sheldon Square, Londres W2 6TT, Royaume Uni, immatriculée sous le numéro 5139966, agissant au travers de sa succursale française, dont les locaux sont situés social 21, boulevard de la Madeleine à PARIS (75001), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 930 699, n° de TVA intracommunautaire FR 65 509 930 699

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi) selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques. (2) La carte Visa Business Electron a cessé d'être commercialisée à compter du 01/01/2021.

■ Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay ⁽¹⁾	Gratuit
■ Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay ⁽¹⁾	Gratuit
■ Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay ⁽¹⁾	Gratuit
■ Enrôlement de la carte Visa dans SwatchPAY! ⁽¹⁾	Gratuit
■ Enrôlement de la carte Visa dans Google Pay ⁽¹⁾	Gratuit

PAIEMENTS PAR CARTE

■ En euros dans un pays de la zone Euro.....	Gratuit
■ En devises ou en euros hors zone Euro ⁽²⁾	
- Commission proportionnelle au montant payé par carte	2,90 %

 - Avec un minimum de perception..... **0,72 €/transaction**

OPÉRATIONS SUR CARTE

■ Frais d'envoi de carte	
- Envoi par courrier simple	Gratuit
- Envoi par recommandé avec A/R (ajustable selon frais postaux).....	8,15 €/envoi
■ Remplacement carte	Tarif de la carte
■ Modification temporaire ⁽³⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte en agence	20,80 €
■ Modification temporaire ⁽³⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte en banque à distance.....	Gratuit⁽⁴⁾
Réédition/réactivation du code confidentiel carte en agence.....	9,88 €
■ Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile ⁽⁵⁾	Gratuit

► LES VIREMENTS

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence/ Par téléphone ⁽⁶⁾	Sur Internet ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	Par télétransmission ⁽⁹⁾
Virement de compte à compte Caisse d'Épargne (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA occasionnel vers autre banque ou Caisse d'Epargne	4,16 €	0,09 €	0,18 €
Virement instantané	-	0,09 €	-
Virement urgent (trésorerie VSOT ⁽¹⁰⁾ , si papier avant 16h, si télétransmission avant 14h)	21,84 €	-	8,84 €
Virement SEPA permanent vers une autre banque (mise en place)	1,87 €	0,21 €	-
Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)	1,58 €	Gratuit	-
Remise de virements confirmée par signature électronique	-	-	Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	-	-	15,91 €
Annulation/modification d'une opération/remise avant traitement	Gratuit	-	Gratuit
Annulation/modification d'une opération/remise après traitement	-	-	15,91 €

(1) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business. Voir les appareils éligibles et les autres conditions générales d'utilisation sur le site www.caisse-epargne.fr ou auprès de votre agence. (2) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur (voir chapitre 14 : Les opérations internationales). (3)Pour une durée de 30 jours.(4) Jusqu'à 3 augmentations temporaires gratuites du plafond de carte par année civile en banque à distance, sur 30 jours glissants pour les paiements et sur 7 jours glissants pour les retraits. (5) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonnée, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Sécur'Pass pour DEI Pro ou Sécur'Pass Pro pour CE net.(6) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur. (7) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur. (8) Services de Banque à distance : Direct Eureuil Internet Pro, CE net Compte.(9) Échanges de données informatisées via CE net Remise ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires Initiateurs de Services de Paiements (API) s'adosseront à la tarification du virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI Pro, CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI). (10) VSOT : Virement Spécifique Orienté Trésorerie.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

VIREMENTS REÇUS

- | | |
|--|----------------|
| ■ Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent | Gratuit |
| ■ Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro | Gratuit |
| ■ Réception d'un virement instantané | Gratuit |

ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

- | | |
|--|-----------------------|
| ■ Solution Bridge ⁽¹⁾ | Nous consulter |
|--|-----------------------|
- Solution d'initiation de virement par API (prestataires initiateurs de services de paiements), instantané ou classique selon les cas

> LES PRÉLÈVEMENTS

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

- | | |
|---|----------------|
| ■ Paiement d'un avis de prélèvement | Gratuit |
| ■ Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE | Gratuit |
| ■ Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) | 10,40 € |
| ■ Modification/révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) | 10,40 € |
| ■ Mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvement SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés (liste blanche) et liste de mandats SEPA non autorisés (liste noire) | Gratuit |
| ■ Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste | 16,12 € |
| ■ Modification/annulation d'un mandat dans une liste | 16,12 € |
| ■ Refus de tout prélèvement SEPA | 31,88 € |

(1) Solution Bridge de Perspecteev, proposée par la Caisse d'Epargne. Perspecteev, société par actions simplifiées au capital social de 793.555,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé au 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris.

Les virements transmis via des Prestataires Initiateurs de Services de paiements (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (Direct Ecureuil Internet (DEI) PRO, CE net Remise ou CE net EDI).

- Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance 10,40 €
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée 17,26 € **TVA**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA 17,26 €

PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créditeur SEPA) 38,50 € **TVA**
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires **Nous consulter** **TVA**

	En agence/ Par téléphone ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Prélèvement SEPA permanent :		
- Frais de mise en place d'un échéancier	Gratuit	-
- Frais de modification/suppression d'un échéancier	Gratuit	-
- Frais par prélèvement SEPA émis	Gratuit	-
Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	Gratuit	0,19 €/opération
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel	0,23 €/opération	0,23 €/opération
Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste	16,12 €	16,12 €
Modification/annulation d'un mandat dans une liste	16,12 €	16,12 €
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	-	Gratuit
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé	-	2,08 €/opération

- Solutions de gestion des mandats **Nous consulter**
- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement **Gratuit**
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance **Gratuit**
- Frais sur versement suite à une opération émise à tort 15,91 €/opération
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur) 2,08 €/opération
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance) 2,08 €/opération
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle 2,08 €/opération
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier 17,26 € **TVA**

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Échanges de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

■ Bon à payer	
- Avec la convention de paiement sauf désaccord	Gratuit
- Sans la convention de paiement sauf désaccord	Gratuit
■ Avis de sort.....	17,07 €/effet

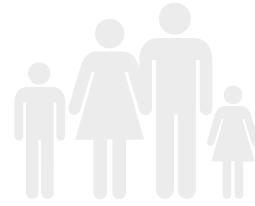
TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

■ Effet remis - support papier	
- Frais par effet	4,58 €/effet
■ Effet remis - Télétransmis	
- Remise d'effets confirmée par signature électronique	Gratuit
- Frais par effet	0,47 €/effet
■ Autres	
- Effet remis à l'encaissement revenu impayé	20,28 €
- Effet restitué	17,07 €
- Acceptation, modification, prorogation	17,07 €
- Réclamation	17,07 €
- Demande d'avis de sort	17,07 €
- Changement de domiciliation	17,07 €
- Autres opérations.....	17,07 €

SERVICES SEPAMAIL

■ Demande de règlement.....	Nous consulter
- Abonnement au service	
- Demande de règlement	
■ Vérification de coordonnées bancaires.....	Nous consulter
- Abonnement au service	
- Demande de vérification	

5 LES ASSURANCES



■ Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ 20,30 €/an

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formulaires de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

■ Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽²⁾ 27,40 €/an

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

■ Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽³⁾ Nous consulter

■ Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽³⁾ Nous consulter

■ Télésurveillance⁽⁴⁾ Nous consulter

PRÉVOYANCE

■ Prévoyance Pro⁽²⁾⁽⁵⁾ Nous consulter

Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁶⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

■ Protection Homme Clé⁽²⁾⁽⁵⁾ Nous consulter

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽²⁾ à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

■ Millevie PER⁽²⁾⁽⁷⁾ Nous consulter

Plan d'Epargne Retraite individuel.

SANTÉ

■ Garantie Santé Côté pro⁽²⁾⁽⁸⁾ Nous consulter

Complémentaire santé individuelle.

■ Assurance Complémentaire Santé Salariés⁽²⁾⁽⁹⁾ Nous consulter

Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

BON À SAVOIR

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires pour assurer⁽²⁾ :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé

- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole

- Votre activité face aux risques cyber

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) L'assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Prestation assurée par Verisure.

(5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. Adhésion soumise à des formalités médicales. Des limites d'âge s'appliquent.

(6) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

(7) Millevie PER est un contrat d'assurance vie multisupports libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'association APERP, association régie par la loi du 1er juillet 1901, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. Adhésion soumise à des formalités médicales. Des limites d'âge s'appliquent.

(8) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

(9) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

6 LA BANQUE À DISTANCE



> DIRECT ECUREUIL INTERNET PRO/CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Ecureuil Internet Pro (DEI) et CE net Comptes

Direct Ecureuil Internet PRO et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Epargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait ou offre groupée de services)
 - Direct Ecureuil Internet Pro (réservé aux entrepreneurs individuels)..... 4,80 €/mois⁽¹⁾
 - CE net Comptes..... **Nous consulter** **Gratuit⁽¹⁾**
 - Service Digital Box..... Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
 - Option gestion de portefeuille en bourse⁽²⁾ **Incluse dans les abonnements BAD⁽¹⁾⁽³⁾**

BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile [www.m.caisse-epargne.fr^{\(4\)}](http://www.m.caisse-epargne.fr), ou sur votre application BANXO - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service DEI ou CE net - Caisse d'Epargne si vous êtes équipé du service CE net (applications accessibles sur iPhone® ou Android)  

> SERVICE GESTION DE FACTURES

BON À SAVOIR

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via DEI PRO, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, vous devez être équipé de l'un de ces services de Banque à distance.

- Découverte **Gratuit⁽⁴⁾**
- Basique..... 18,00 €/mois⁽⁴⁾
- Essentiel..... 33,00 €/mois⁽⁴⁾
- Pro 79,00 €/mois⁽⁴⁾
- Pro+ 199,00 €/mois⁽⁴⁾

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) Cotisation en complément de l'abonnement de banque à distance choisi.

(3) BAD : Banque à Distance.

(4) Coût de connexion selon votre opérateur.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses ⁽¹⁾	60 factures incluses ⁽¹⁾	100 factures incluses ⁽¹⁾	200 factures incluses ⁽¹⁾	600 factures incluses ⁽¹⁾
Facturation client					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	-	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint aux factures ⁽²⁾	-	-	✓	✓	✓
Factures fournisseurs					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs ⁽²⁾	✓	✓	✓	✓	✓
Pré-comptabilité					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export des documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires ⁽²⁾	Comptes professionnels détenus dans votre banque ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre banque ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre banque + comptes professionnels détenus auprès d'une banque externe	Comptes professionnels détenus dans votre banque + comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes	Comptes professionnels détenus dans votre banque + comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes
Accès externalisé à l'espace gestion de factures (si comptable)	✓	✓	✓	✓	✓
Suivi financier & trésorerie					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	-	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	-	-	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	-	-	✓	✓	✓
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	-	-	-	✓	✓
Notes de frais					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur ⁽¹⁾	1 utilisateur ⁽¹⁾	2 utilisateurs ⁽¹⁾	5 utilisateurs ⁽¹⁾	25 utilisateurs ⁽¹⁾

(1) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de frais est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

(2) Les fonctionnalités «Lien d'encaissement client», «Paiement fournisseurs» et «Synchronisation des comptes externes» disponibles dans le service Gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initialisation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne.

Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 €, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529 196 313. Siège social : 4, rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 €, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84, rue Beaubourg, 75003 Paris. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

6 LA BANQUE À DISTANCE

> ALERTECUREUIL PRO

■ Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	5,45 €
- Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS).....	0,21 €
- SMS supplémentaire (coût par SMS)	0,21 €
■ Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par e-mail	5,45 €
- Forfait mensuel (nombre illimité d'e-mails)	5,45 €

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL)

■ Secur'Pass ou Secur'Pass Pro ⁽¹⁾	Gratuit
■ SOL SMS.....	Gratuit
■ Lecteur CAP	9,00 €/lecteur TVA
■ Carte Secur@ccès	7,00 €/an
■ Frais d'opposition de la carte Secur@ccès par la banque	Gratuit
■ Frais de refabrication de carte Secur@ccès	7,00 €
■ Frais de demande de réédition du code confidentiel.....	Gratuit
■ Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)	180,00 € à la souscription TVA

DÉFINITION : SecurPass et Secur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DE et Sécur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.



DÉFINITION : Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage professionnel.



DÉFINITION : Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

DÉFINITION : Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifiée EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

DÉFINITION : Services de gestion de compte via des échanges de données informatisées

À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

> CE NET REMISES

BON À SAVOIR

Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

■ Frais de mise en place du service	75,00 € ⁽¹⁾	TVA
■ Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe.....	16,60 € ⁽¹⁾	
■ Frais de modification sur l'abonnement	Nous consulter	
■ Abonnement au Service de saisie d'opérations et de remise d'ordres - Saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations des utilisateurs	À partir de ⁽²⁾ 34,00 €/mois ⁽¹⁾	

> CE NET EDI (EBICS)

■ Frais de mise en place du service.....	75,00 €	TVA
■ Abonnement mensuel EBICS	À partir ⁽²⁾ de 47,00 €/mois	TVA
■ Virement SCT accéléré (demande avant 19h, effectué dans la journée)	0,50 €/virement	

> PULCEO **TVA**

BON À SAVOIR

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE net EDI (EBICS).

■ Frais de mise en place du service (à distance).....	À partir de 250,00 €	
■ Abonnement PulCEo.fr ⁽¹⁾ incluant deux banques.....	À partir de 40,00 €/mois	
- Option par banque supplémentaire	À partir de 8,33 €/mois	
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond, e-facture, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes...).....	Nous consulter	
■ Frais d'intervention	50,00 €/intervention	

(1) Hors coût de votre opérateur. (2) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

7

EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

> PULCEO CONNECT TVA

BON À SAVOIR

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Pulceo Connect est un service accessible par internet. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

■ Abonnement PULCEO CONNECT	10,00 €/mois
■ Frais d'installation.....	50,00 €
■ Frais d'intervention	50,00 €/intervention
■ Service Ellispheïre	5,00 €/mois
■ Service Trésorerie Détailée.....	5,00 €/mois

> SWIFTNET⁽¹⁾ TVA

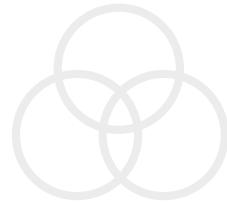
■ Frais de mise en place du service.....	Nous consulter
■ Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct	Nous consulter
■ Abonnement mensuel services FIN	Nous consulter

> AUTRES PRESTATIONS

■ Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte	Nous consulter
■ Relevés format CFONB, XML et format MT940	Nous consulter
■ Relevés des frais bancaires CAM086.....	Gratuit
■ Accès multiple tout protocole	Nous consulter
■ Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA.....	Nous consulter <small>TVA</small>
■ Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes	Nous consulter <small>TVA</small>
■ Représentation automatique des impayés de prélèvements.....	Nous consulter
■ Services complémentaires.....	Nous consulter

(1) SWIFTNET est un protocole de communication avec les banques mondiales permettant d'envoyer et de recevoir des flux.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> LA MONÉTIQUE

■ Commission monétique sur paiement.....	Nous consulter
■ Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
■ Relevé d'édition monétique hebdomadaire	13,15 €/trimestre
■ Relevé d'édition monétique journalier	54,80 €/trimestre
■ Frais de traitement impayés sur acceptation réseau Carte Bancaire.....	25,00 €/impayé TVA
■ Frais de traitement impayés sur acceptation autres réseaux que Carte Bancaire	50,00 €/impayé TVA
■ Frais sur contrat inactif	15,00 €/an
■ Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC).....	Gratuit
■ Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC).....	Gratuit
■ Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée	16,60 € TVA

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

BON À SAVOIR

Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre conseiller professionnel.

Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

■ Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'Android	Nous consulter TVA
<i>Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.</i>	
TPE Premium : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.	
■ Installation de logiciels spécifiques	À partir de 30,00 € TVA
■ Frais de dossier	50,00 €
■ Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage).....	Nous consulter

> TAP TO PAY **TVA**

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions⁽¹⁾⁽²⁾. Tap to Pay nécessite une connexion internet⁽²⁾ et l'application Tap to Pay Caisse d'Epargne.

(1) Conditions sur www.caisse-epargne.fr/loire-centre/professionnels/encaisser-client/tap-to-pay-android/ pour un smartphone Android, ou sur www.caisse-epargne.fr/loire-centre/professionnels/encaisser-client/tap-to-pay-apple/ pour un smartphone Apple.

(2) Coût de connexion selon votre opérateur.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

> LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS) **Nous consulter**



BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

> HEOH⁽¹⁾ **TVA** **Nous consulter**

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ...

> PLANET DCC **Nous consulter**

Paiement en devises

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽²⁾

DÉFINITION : Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale.

- Abonnement CE boost Pay Business **À partir de 73,50 €/mois **TVA****
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat **Nous consulter **TVA****
- Durée d'engagement **48 mois**

> ONEY PROXI⁽³⁾⁽⁴⁾ **Nous consulter**



BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

(1) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Epargne . HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 882 374,00 euros. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l' « Établissement de Paiement »).

(2) CE Boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine SABLON 75013 Paris.

(3) L'offre de paiement en 3x4x, est une offre de Oney Bank proposée par Caisse d'Epargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire. Réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205 € - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° OrIAS 07 023 261 www.orias.fr.

(4) Offre de financement par carte bancaire sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank.

> E-COMMERCE

■ IZ e-commerce⁽¹⁾ **Nous consulter TVA**

DÉFINITION : IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

■ SP PLUS PRO

- Inscription 150,00 €
- Abonnement mensuel 15,00 €

■ SP PLUS Pro Expert

- Inscription 250,00 €
- Abonnement mensuel 30,00 €

■ PAYPLUG⁽²⁾

- Abonnement mensuel 15,00 €
■ Jepaieenligne Pro⁽³⁾

- Abonnement mensuel 15,00 €

■ Jepaieenligne EXPRESS

- Inscription 50,00 €
- Abonnement mensuel 5,00 €

DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium.

	SP Plus Pro*	SP Plus Pro Expert*	Jepaieenligne PRO ⁽³⁾	Jepaieenligne EXPRESS*
Canal de vente				
Site WEB marchand	✓	✓	-	-
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5 €/mois ^(a)	5 €/mois ^(a)	-	-
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email, ...)	-	5 €/mois	5 €/mois	✓
Page de paiement hébergée par SP PLUS	-	-	✓	10 €/mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,13 €/tr ^(b)	0,13 €/tr ^(b)	0,13 €/tr ^(b)	0,13 €/tr ^(b)
Cartes privatives	0,13 €/tr ^(b)	0,13 €/tr ^(b)	0,13 €/tr ^(b)	0,13 €/tr ^(b)
American Express	5 €/mois	✓	-	5 €/mois
PayPal				
Cetelem				

* Commission monétique sur paiement en supplément, nous consulter.

- Service non disponible.

✓ Service offert en standard.

(a) Service en option. (b) tr = trimestre

(1) Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Service d'encaissement de la société Payplug Enterprise, proposé par la Caisse d'Epargne. PayPlug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110, avenue de France - 75013 Paris. Etablissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(3) Jepaieenligne PRO n'est plus commercialisé.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

	SP Plus Pro*	SP Plus Pro Expert*	Jepaieenligne PRO ⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS*
Typologie de paiement				
Paiement à la commande	√	√	√	√
Paiement à la livraison	√	√	√	√
Paiement différé	√	√	√	√
Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	-	15 €/mois*	-	-
Paiement par lien	-	5 €/mois*	5 €/mois*	√
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisée	√	√	√	√
Mode WEB services	-	500 €*	-	-
Aide à la décision				
Module d'aide à la décision : niveau 1	15 €/mois*	√	15 €/mois*	-
Module d'aide à la décision : niveau 2	-	10 €/mois*	10 €/mois*	-
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	√	√	√	√
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois*	√	10 €/mois*	-
Rapprochement bancaire visuel				-
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	-	25 €/mois*	25 €/mois*	-
Rapprochement impayés visuel et par fichier				-
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	√	√	√	√
Email de confirmation de paiement à l'internaute	√	√	√	√
Pages de paiement en multilingues	√	√	√	√
Affichage montant en multidevise	-	√	-	√
Modalités de facturation spécifique				
Facturation pour saisonnier par mois	10 €/mois*	10 €/mois*	10 €/mois*	-

* Commission monétique sur paiement en supplément, nous consulter.
 - Service non disponible.
 √ Service offert en standard.
 * Service en option.

► SMILE&PAY⁽²⁾ [Nous consulter](#)

DÉFINITION : Smile&Pay

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débuter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

(1) Jepaieenligne PRO n'est plus commercialisé.

(2) Service de Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 1 021 397,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme établissement de paiement.

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

■ Frais d'adhésion au service.....[Nous consulter TVA](#)

> AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT

■ Avance et gestion du tiers-payant.....[Nous consulter](#)

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)⁽¹⁾ et avance de fonds par Caisse d'Epargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

> IPAIDTHAT

iPaidThat⁽²⁾.....[Nous consulter](#)

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

(1) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMIA Santé, SAS au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé au BATIMENT LITHOS 1180 avenue Victor Hugo 69140, Rillieux-La-Pape.- RCS Roanne 489 470 930 - Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 - Code APE : 7022Z.

(2) Service de la SAS IPT TECHNOLOGIE «PaidThat» société par actions simplifiées au capital social de 4 215,50 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE.

10 FINANCEMENT⁽¹⁾



> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

DÉCOUVERT

■ Découvert autorisé	
- Frais de dossier	
- À la mise en place.....	1,00 % du montant du découvert
- Minimum.....	70,00 €/dossier
- Taux d'intérêt ⁽²⁾	
- Minimum.....	Nous consulter
- Maximum.....	Nous consulter
Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé	
- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs	5,00 €/trimestre
■ Découvert non autorisé	
- Taux d'intérêt ⁽²⁾	Nous consulter

COMMISSIONS⁽³⁾

■ Commission d'engagement.....	1,00 % du montant /an
<i>Commission calculée en appliquant le % susvisé sur le montant du découvert autorisé. Perception trimestrielle.</i>	
■ Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client)	10,00 % maximum
■ Commission sur le plus fort découvert.....	0,092 % maximum/trimestre
<i>Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.</i>	
■ Commission d'immobilisation	3,12 % maximum
<i>Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.</i>	

ESCOMPTE⁽⁴⁾

■ Frais de dossier	1,00 % du montant escompté
- Minimum de perception	60,00 €
■ Taux d'intérêt	Nous consulter
■ Commission d'endos	0,62 %/effet
■ Minimum d'intérêts perçus	6,50 €/effet
■ Minimum de jours lors du décompte d'agios.....	10 jours

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert non autorisé.

(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

AFFACTURAGE

Gestion du poste clients

Caisse d'Epargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Offre d'information commerciale.....**Nous consulter**
- Offre d'assurance-crédit**Nous consulter**

■ FlashFactures.....**4,95 % du montant financé des factures confiées**

Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement. Sous réserve d'acceptation par BPCE Factor.

➤ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
 - Concours Moyen Long Terme**1,00 % du montant financé**
 - Minimum de perception.....**250,00 €**

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Duplicata d'un tableau d'amortissement.....**26,52 €**
- Duplicata d'un contrat de prêt avec tableau d'amortissement.....**53,87 €**
- Frais d'avenant**182,00 à 374,40 €**
- Attestations diverses.....**21,32 €/attestation**

CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER - CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION		
TYPE D'ACTES	PRIX HT (hors forfait SAV)	FORFAIT SAV - 2,50 € HT/mois
Frais de dossiers	2% du montant du prix HT du matériel avec un minimum de 200,00 € HT	Non inclus
Frais de prise d'inscription au Greffe	30,00 €	Non inclus
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	300,00 €	Non inclus
Frais d'annulation assurance - parcours non finalisé par le client	50,00 €	Non inclus
Gestion de subventions	250,00 €	Non inclus
Annulation ou modification d'assurance	50,00 €	Inclus
Mainlevée d'opposition	50,00 €	Inclus
Gestion d'un sinistre matériel	200,00 €	Inclus

10

FINANCEMENT

Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	150,00 €	Inclus
Rédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers, ...)	50,00 €	Inclus
Changement d'adresse postale y compris NPAI	50,00 €	Inclus
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	50,00 €	Inclus
Radiation de publicité ou de gage ⁽¹⁾	50,00 €	Inclus
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	100,00 €	Inclus (hors intérêt intercalaire)
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €	Non inclus
Changement du mode de règlement - hors prélèvement ⁽¹⁾	50,00 € par échéance (chèque ou virement)	Non inclus
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet hors espace client ⁽¹⁾	50,00 €	Inclus
Attestation diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, ...), autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾	50,00 €	Inclus
Renseignement recherché pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes, ...)	150,00 €	Inclus
Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250,00 €	Inclus
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Frais de dossier de recouvrement - moratoire	250,00 €	Non inclus
Frais de représentation sur impayés	20,00 €	Non inclus
Taux d'intérêt de retard	1% par mois commencé	Non inclus
Indemnité forfaitaire	40,00 €	Non inclus
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €	Non inclus

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER [Nous consulter](#)

LA LOCATION LONGUE DURÉE [Nous consulter](#)

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

> ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽¹⁾ **Nous consulter**

> CAUTIONS ET GARANTIES

CAUTIONS BANCAIRES

■ Commission annuelle	de 1,00 % à 2,50 %/caution
■ Frais d'émission d'un acte simple	36,97 €
■ Frais d'émission d'un acte complexe	203,16 €
■ Frais de relance pour obtention de mainlevée	16,17 €

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

■ Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Epargne/actions de sociétés non cotées.....	93,60 €/acte
■ Nantissement de compte-titres Caisse d'Epargne.....	Gratuit
■ Nantissement de compte-titres autres établissements.....	83,20 €/acte
■ Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie Caisse d'Epargne	Gratuit
■ Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie autres établissements	83,20 €/acte
■ Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	83,20 €/acte
■ Prise de gage.....	52,00 €/acte
■ Blocage de compte courant d'associé.....	Gratuit
■ Autres frais d'acte et de garantie	Nous consulter
■ Frais de demande de mainlevée hypothécaire et autres garanties.....	115,00 €/acte

> DEV'IMMO

DÉFINITION : tarification des opérations immobilières dans le cadre des offres "promotions immobilières".

Opération/service	Tarification PRO
Commission de mouvement	0,143 %/trimestre Minimum de perception : 9,00 €/trimestre
Frais tenue de compte technique Promo Immo sans instrument de paiement	83,20 €/trimestre
Prêt	Nous consulter

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

■ Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PERCOL-I⁽¹⁾, Intéressement)

Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de défiscalisation.

Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants.....[Nous consulter](#)

■ L'intéressement est un dispositif qui associe les salariés à la performance et/ou aux résultats de l'entreprise avec la possibilité d'intégrer en option des critères extra-financiers « RSE ».....[Nous consulter](#)

■ Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PERo).....[Nous consulter](#)

Le dispositif Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.

■ Titre-Restaurant « SWILE »⁽³⁾ (carte).....[Nous consulter](#)

■ Titre Cadeau « SWILE »⁽³⁾ (carte)

[Nous consulter](#)

(1) PEI : Plan d'Epargne Interentreprises, PER COLI : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile et distribués par Caisse d'Epargne. Swile SAS, 824 012 173 RCS Montpellier, capital social : 90 544,30 euros, siège social : 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12 PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

> OUVERTURE/CLOTURE ET FRAIS DE GESTION

- | | |
|--|--------------------------------------|
| ■ Ouverture d'un PEA (Plan d'Epargne en Actions) ou PEA-PME (Plan d'Epargne en Actions dédié aux PME) ou d'un CTO (Compte Titre Ordinaire)..... | Gratuit |
| ■ Clôture (hors transfert et succession) d'un PEA (Plan d'Epargne en Actions) ou PEA-PME (Plan d'Epargne en Actions dédié aux PME) ou d'un CTO (Compte Titre Ordinaire)..... | 50,00 € |
| ■ Frais de tenue de compte d'épargne inactif ⁽¹⁾⁽²⁾ | 30,00 €/an |
| ■ Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres inactif ⁽²⁾ | Droits de garde⁽³⁾ |

> LES PLACEMENTS FINANCIERS

Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde (prélevés trimestriellement)/Frais de tenue de compte

- | | |
|--|---------------------------------|
| Titres Groupe uniquement..... | 7,50 €/trimestre/compte |
| ■ Titres hors Groupe | |
| - Commission ⁽⁴⁾ proportionnelle ⁽⁵⁾ | 0,10 %/trimestre |
| - Commission ⁽⁴⁾ fixe par ligne (en supplément de la commission ⁽⁴⁾ proportionnelle ⁽⁵⁾).... | 1,25 €/trimestre |
| - Maximum de perception | 75,00 €/trimestre/compte |

BON À SAVOIR

Les droits de garde/frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

> LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

- | | |
|--|----------------------------|
| ■ Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception | 150,00 € TVA |
| ■ Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne..... | Gratuit |

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 6/12, Grand Format, Grand Prix, Écureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(3) Les frais et commissions prélevés trimestriellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 % à la date d'édition de la brochure).

(5) Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au dernier jour du trimestre précédent, calculé par tranche, en fonction du barème indiqué.

12 PLACEMENTS FINANCIERS

BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Epargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment, d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Frais de transaction

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

Ordre exécuté	Par Internet ⁽¹⁾	En agence ou par téléphone ⁽²⁾
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
Commission fixe par transaction	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté, annulé, tombé	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères..... **Nous consulter**

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)

Souscriptions

- Souscription OPC réseau Caisse d'Epargne..... **Nous consulter**
- Souscription OPC autres établissements

Taux de courtage	Par Internet ⁽¹⁾	En agence ou par téléphone ⁽²⁾
0,50 %	1,20 %	

- Maximum de perception..... **30,00 € + frais d'émetteur**

Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Caisse d'Epargne hors fonds à formule..... **Gratuit**
- Rachat avant échéance de fonds à formule..... **Nous consulter**
- Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse..... **Nous consulter**

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

BON À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

➤ LES AUTRES OPÉRATIONS

▪ Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique (IFU).....	Gratuit
▪ Duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique	Gratuit

➤ LES AUTRES SERVICES

▪ Bourse Esprit Écureuil	
Forfait Trois services :	
- Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices	12,00 €/an
Services à l'unité :	
- Service Abonnement	Gratuit
- Service « Assurance Moins-Values » ⁽¹⁾	7,00 €/an
- Service « Prise de bénéfices »	10,00 €/an
Direct Ecureuil Service Bourse	Gratuit

➤ LES PARTS SOCIALES

▪ Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales quel que soit le support d'édition.....	Gratuit
--	----------------

➤ LES AUTRES TARIFS

▪ Attestation de plus-values (sur IFU).....	Gratuit
▪ Gestion sous mandat	Nous consulter <small>TVA</small>

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION



> LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

■ Taux [Nous contacter^{\(1\)}](#)

> DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION (DEP)⁽²⁾

Le DEP (Déduction Épargne de Précaution) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles qui relèvent de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices agricoles et soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

(1) Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de la Caisse d'Epargne. Le titulaire sera informé préalablement par la Caisse d'Epargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

(2) Offre commercialisée uniquement auprès des professions viticoles.

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

■ a - Frais par virement	1,00 %
avec minimum de perception	17,93 €
avec maximum de perception	71,40 €
■ b - Commission de change (si virement en devises)	0,52 %
avec minimum de perception	15,30 €
avec maximum de perception	71,40 €
■ a + b	
avec minimum de perception	33,23 €
avec maximum de perception	142,80 €
■ Frais forfaitaire pour la réalisation d'opérations internationales	20,00 €

> LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

VIREMENT NON SEPA REÇU DE L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVISES

■ a - Frais par virement	1,00 %
avec minimum de perception	17,93 €
avec maximum de perception	70,00 €
■ b - Frais de commission de change ⁽²⁾ (pour les virements en devises)	0,52 %
avec minimum de perception	15,30 €
avec maximum de perception	70,00 €
■ a + b	
avec minimum de perception	33,23 €
avec maximum de perception	140,00 €
■ Attestation virement international	16,50 €

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER ET ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER

BON À SAVOIR

Au 1^{er} octobre 2025, les services suivants ne sont plus commercialisés :

- Paiement par chèque à l'étranger
- Encaissement de chèque étranger

> ACHAT/VENTE DE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVISES)

■ Commission de change	selon cours du change
■ Commission de service forfaitaire	5,60 €
■ Supplément commande < 100 €	3,05 €
■ Supplément cessions < 50 €	3,05 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'Espace Economique Européen chapitre 15 - Lexique).

(2) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Epargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES

PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escoptement permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escoptement) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni,
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

15

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

SEPA

L'espace unique des paiements en euros :
Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (TEG.)

Articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Epargne conformément aux articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation.

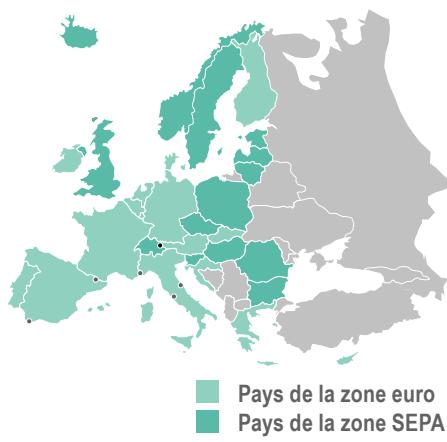
Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS

SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



16 LES NUMÉROS UTILES



Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

➤ CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 Service gratuit + prix appel

➤ CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®  sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

➤ MONÉTIQUE COMMERCANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Epargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (appels techniques, renseignements, télécollections)

■ TPE (hors Androïd)

 **N°Cristal 09 69 39 16 17**
APPEL NON SURTAXÉ

■ TPE premium et CE Boost Pay Business

 **N°Cristal 0 969 36 05 86**

SP PLUS/JEPAIEENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

➤ ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par Caisse d'Epargne.

Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

16 LES NUMÉROS UTILES

> NOS PARTENAIRES

BPCE Assurances IARD : Société anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581 _01QHNQ délivré par l'ADEME.

BPCE IARD : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE VIE : Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

VERISURE : Société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du General de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : «L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».



APIVIA MACIF MUTUELLE : APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES : société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

IMA GIE : Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 €. Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUTRE UN LITIGE



> EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Votre Caisse d'Epargne : votre interlocuteur privilégié.

Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est **votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**
- Vous pouvez également écrire au Service Relation Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet ⁽¹⁾	Par téléphone ⁽²⁾
Caisse d'Epargne Loire-Centre Service Relation Clientèle 36, allée Ferdinand de Lesseps CS 90657 37206 Tours Cedex	https://www.caisse-epargne.fr/loire-centre/votre-banque/reclamation-et-mediation/	09 69 36 27 38

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.
(2) Hors coût opérateur.

17

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE

>VOTRE RE COURS EN MÉDIATION :

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

▪ **Le médiateur du crédit aux entreprises** pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit. Service gratuit, rapide et confidentiel qui vient en aide aux créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...

PAR INTERNET (contact dans les 48h par le Médiateur départemental du crédit)⁽¹⁾

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

▪ **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers hors assurance vie (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc...

PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR COURRIER
<p>De préférence par Internet via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet amf-france.org.fr/le-mEDIATEUR bouton «Saisir le médiateur» ou en scannant le Qr Code.</p> 	<p>Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés des Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02</p>

▪ **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	Le Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 - Paris Cedex 09

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET ⁽¹⁾	PAR COURRIER
https://www.lemediateur.fbf.fr	Monsieur le Médiateur CS 151 75422 Paris Cedex 09

- **La médiation du crédit aux entreprises** est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>* Le médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

PLUS D'INFORMATIONS

[www.caisse-epargne.fr/professionnels^{\(1\)}](http://www.caisse-epargne.fr/professionnels⁽¹⁾)

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Epargne.

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

BANQUE & ASSURANCES

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :

www.caisse-epargne.fr/loire-centre *



Pour être certain d'avoir la dernière version de la brochure tarifaire, n'hésitez pas à scanner ce QR CODE*.



* Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 574 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures, RCS Orléans 383 952 470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526. Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 « transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C. 59 avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE S.A. (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME. Crédit photos : AdobeStock. EdEp.06.2023.33207. DIRDEV 12/2025. Imprimeur : PREVOST-BBV (45) RCS 351 567 144..